

**18 janvier : Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **lundi 18 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.**

Marché comunal :

Chaque dimanche matin, à (re)découvrir sur la Place de l'Europe à DRUMETTAZ CLARAFOND le marché, qui depuis quelques semaines accueille de nouveaux commerçants:

Aux côtés de la rôtisserie « Le Val Gelon » et de la boucherie-charcuterie « Chez Pascal », implantées depuis plusieurs années, sont désormais présents

- MM CARRON et NANTOIS : primeurs,
- L'Entreprise CATTIN : distributeur d'Énergie, nutrition animale et boissons,
- Mme ASSEY : fromages et produits laitiers, miel, boissons diverses

Nous espérons que vous serez nombreux à ce rendez-vous afin de faire vivre ce marché dominical où artisans et producteurs partagent le fruit de leur travail, dans une ambiance conviviale.

Agenda communal 2021 :

Les agendas 2021 ont été distribués avec la lettre mensuelle. Si vous souhaitez un exemplaire supplémentaire, vous pouvez venir le retirer à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture.

Architecte Conseil, permanences :

M. PERRON sera présent le mardi 5 janvier à la Mairie. Merci de prendre rendez-vous, aux horaires d'ouvertures ou au 04.79.63.64.00.

L'hiver arrive, le déneigement :

Afin de faciliter le déneigement, merci de ne pas stationner vos véhicules sur la voie publique. Il est rappelé que les chemins privés ne sont pas déneigés par les agents communaux.

Informations COVID 19 :

Depuis le 15 décembre : Fin du confinement strict et mise en place d'un couvre-feu de 20h00 à 6h00.

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre ;
- Prolongation pendant 3 semaines de la fermeture des lieux accueillant du public (salles de cinéma, théâtres, musées). Possibilité de réouverture le 7 janvier 2021 si les directives gouvernementales l'autorisent.
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

20 janvier : Ré-ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

- Des salles de sport et des restaurants ;
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;

Pour toute information complémentaire : <https://www.savoie.gouv.fr/>

Les infos de « Grand Lac » :**Mise à disposition : broyeurs végétaux**

Du 22 janvier au 3 février 2021, un broyeur sera mis à disposition sur la commune par Grand Lac. Si vous souhaitez le réserver, merci de vous inscrire au préalable à la Mairie, pendant les horaires d'ouverture, en apportant : une pièce d'identité, un justificatif de domicile, une attestation de responsabilité civile, votre carte verte. **Attention il faut être assuré pour tracter une remorque de plus de 500kg.** Un contrat de prêt sera à signer en mairie.

Rappel : Le brûlage des végétaux est interdit.



Transition écologique :



La transition écologique concerne tout le monde et chaque action est importante pour sauvegarder la planète.

Chaque mois, nous allons vous proposer une action pour réduire notre impact sur l'environnement.

D'autres astuces seront également disponibles sur notre page Facebook et notre site internet.

1^{ère} action :

Participer à la conférence « Rénover sa maison » :

Isolation des combles, changement des menuiseries, optimisation du chauffage. Avec quelles aides ?

Animée par l'ASDER en partenariat avec Grand Lac

Mardi 09 février 2021 à 18h – salle polyvalente
(Si les conditions sanitaires le permettent)



Bibliothèque municipale « L'Oiseau Lire » :



La Bibliothèque élargit ses horaires d'ouverture à partir du lundi 4 janvier 2021 :

Lundi 16h-19h

Mercredi 9h-12h et 14h-19h (au lieu de 16h-19h)

Samedi 9h-12h

Attention : la bibliothèque sera fermée le samedi 2 janvier.

Pour connaître les conditions de fonctionnement relatives à la crise sanitaire actuelle, renseignez-vous au 04.79.63.69.04, par mail à l'adresse bmdrumettaz@gmail.com ou sur Internet en consultant son site ou sa page Facebook.

Merci de votre compréhension

Chats errants :

Une prolifération de chats errants a été signalée sur certains secteurs de la commune. Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un partenariat avec « 30 Millions d'amis ». Les chats errants seront capturés pour être stérilisés. Gardés sous surveillance pendant 24h, ils seront ensuite réintroduits sur leur lieu de vie habituel. Cette population devrait ainsi être stabilisée, car même stérilisés, elle continue de protéger son territoire et empêchent d'autres arrivants de s'installer.

Cependant, la Municipalité ne peut à elle seule contenir la prolifération de ces chats. Les propriétaires de chats et chiens sont invités à faire stériliser leur(s) animal(aux) domestique(s) afin de prévenir une surpopulation. Il est également rappelé que l'identification est obligatoire (tatouage ou puce électronique) depuis la loi du 1^{er} janvier 2012.



Participation éventuelle des administrés nourrissant les chats :

En application de l'**article 120 du Règlement Départemental Sanitaire** :

Il est stipulé qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics, et aux abords des habitations pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. Un concours financier – participation à la prise en charge de la stérilisation- pourra être demandé aux personnes nourrissant les chats errants.

Message de « L'Entente Sportive Drumettaz Mouxy » :

« L'adaptation et la passion ont été les mots clefs de cette année 2020. L'adaptation, pour permettre à nos licenciés et proches de l'Entente de rester en lien avec le foot. La passion du football qui a continué d'animer l'Entente malgré la distance causée par ces périodes de confinement. Nos jeunes et nos coachs ont retrouvé les terrains début décembre et se sont adaptés au protocole sanitaire. Nous espérons maintenir l'exercice de notre passion le plus longtemps possible. »

